

Pourquoi choisir un médecin traitant ?

Votre médecin traitant est celui qui :

- **vous soigne régulièrement.** C'est lui que vous consultez en premier pour un avis sur votre santé, qui s'assure que votre suivi médical est optimal ;
- **vous oriente dans le parcours de soins coordonnés.** Il est votre interlocuteur privilégié, il vous informe et vous met, si besoin, en relation avec d'autres professionnels de santé (autres médecins spécialistes, médecins hospitaliers...) ;
- **connaît et gère votre dossier médical.** Il centralise toutes les informations concernant vos soins et votre état de santé. Il tient à jour votre dossier médical (résultats d'examens, diagnostics, traitements...). Si vous avez ouvert votre service Mon espace santé, il peut accéder à l'ensemble des données qui y sont intégrées par les professionnels de santé ;
- **assure une prévention personnalisée :** suivi de la vaccination, examens de dépistage organisés (ex : dépistage du cancer colorectal), aide à l'arrêt du tabac, conseils santé en fonction de votre style de vie, de votre âge ou de vos antécédents familiaux, conseils en nutrition...
- **établit le protocole de soins que vous suivrez si vous êtes atteint d'une affection de longue durée.** Il le construit en concertation avec les autres médecins qui suivent votre maladie afin que vous soyez bien informé sur les actes et les prestations qui vous sont nécessaires. Ceux-ci seront pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

Consulter votre médecin traitant vous apporte un double avantage :

- **vous êtes mieux soigné**, grâce à un suivi adapté à votre état de santé par un médecin qui vous connaît bien ;
- **vous êtes mieux remboursé** si vous le consultez en priorité avant de vous adresser à un autre professionnel de santé.

Source : Ameli.fr - *Le rôle du médecin traitant et le parcours de soins coordonnés*

Remplissez le formulaire de recherche d'un médecin traitant sur le site internet de la CPTS de l'Olivier.